



Maidières, le 06.02.2023

Conseil Municipal du 30 Janvier 2023 à 20h30 – Procès-verbal de séance

Présents

Floriane ANDRE, Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN-CITRO, Jean-Luc MARIN, Jean-Louis MONTEIRO, Dimitri OLIVIER, Stéphane QUENELLE, Kévin ROUSSEL, Patrice THOUVENOT, Laurence VARINOT, Philippe VIELLEFOSSE, Claude VOIRET.

Absents Excusés

Jennifer BERVARD ;
Chantal CLEMENT ayant donné pouvoir à Claude VOIRET ;
Joëlle SCHOOR ayant donné pouvoir à Michèle KITTLER ;
Denise VORTEMANN ayant donné pouvoir à Gérard BOYÉ ;
Florence WSZEDYBYL., excusée

Ordre du jour

La séance s'est tenue en mairie, à la salle du conseil municipal.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Novembre 2022

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le 23 Novembre 2022 à la salle du conseil municipal.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote pour une publication officielle.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2. Annulation reversement part taxe d'aménagement à la Communauté des Communes

Un reversement de la part taxe d'aménagement équivalent à 0,5% avait été délibéré le 23 Novembre 2022. Depuis, une loi de finances permet de choisir de reverser la part ou bien d'annuler le reversement.

M. le Maire propose d'annuler le reversement à la Communauté des Communes.

La proposition est soumise au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Autorisation au Maire d'annuler le reversement approuvé à l'unanimité.

3. Versement 555€ Téléthon bénéfice Loto municipal

Pour ce point, M. le Maire précise que l'achat de la télévision a été déduit du bénéfice et propose aux membres du conseil de verser le résultat de **555 € au Téléthon**.

La proposition est soumise à délibération.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Versement du bénéfice du loto au Téléthon approuvé à l'unanimité.

4. Convention 30 Millions d'amis

M. le Maire précise que l'association Poussicats, en charge de capturer les chats errants et de les conduire chez le vétérinaire pour une stérilisation, a permis de stériliser vingt chats. Pour l'année civile 2022, une convention avec 30 Millions d'Amis avait été faite pour la stérilisation de trente-cinq chats. Compte-tenu que les quinze bons de stérilisation restants sont utilisables en 2023 par un commun accord, une délibération sera prise ultérieurement pour le renouvellement de la convention.

5. Nouveaux tarifs salles

Dans un esprit de simplification, M. le Maire propose aux membres du conseil de revoir les tarifs des deux salles communales comme suit :

Les tarifs seront applicables au 01 Juillet 2023, aux associations comme aux particuliers.

Pas de location de salles au-delà de 22h pour la salle des fêtes (mis en place depuis 2022)

Location gratuite pour les associations de Maidières.

Salle LIMACHER Caution 300 €	Maidières			Extérieur	
	Sans couvert	Avec couvert		Sans couvert	Avec couvert
1 jour	120 €	150 €		170 €	200 €
2 jours	170 €	200 €		220 €	250 €

Salle POLYVALENTE Caution 300 €	Maidières			Extérieur	
	Sans couvert	Avec couvert		Sans couvert	Avec couvert
1 jour	180 €	230 €		250 €	300 €
2 jours	350 €	400 €		500 €	550 €

Mme. Stéphanie KLEIN-CITRO demande si des travaux seront envisagés pour la salle Limacher.

M. Kévin ROUSSEL précise qu'une rénovation de la cuisine est prévue au premier semestre 2023. C'est pourquoi ces tarifs ne s'appliqueront qu'à partir de juillet 2023.

Monsieur Stéphane QUENELLE fait remarquer que lors des locations de la salle Limacher il y a également des nuisances sonores et que le nombre de personnes semble dépasser la trentaine autorisée.

Monsieur le Maire prend en compte cette remarque et l'invite à l'appeler en cas de problème.

La proposition est soumise au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Nouveaux tarifs des salles adoptés à l'unanimité.

6. Nouveaux tarifs eau potable

Pour ce point, M. le Maire propose d'augmenter le tarif de la part communale de l'eau potable pour les abonnés reliés au réseau communal pour prendre en compte les coûts engendrés par les détections de fuite et les travaux induits, les remplacements de compteurs et des conduites « plomb », des études et travaux en cours par la société ALTEREO. Depuis 4 années, le tarif est resté inchangé à 1,45 € le m3 (tarif 2019) , la proposition est de porter ce tarif à 1,60 € le m3 à compter du 01 janvier 2024.

La proposition du tarif de l'eau potable est soumise au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Nouveaux tarifs de l'eau potable adoptés à l'unanimité.

Informations diverses

- Le contentieux entre la commune et des particuliers reprochant des nuisances sonores lors de la location de la salle des fêtes a trouvé son épilogue par un jugement du tribunal administratif de Nancy du 22 novembre 2022 avec les conclusions suivantes : la commune devra verser aux particuliers 2 500 € pour réparation du dommage (50 000 € demandés initialement) et 1500 € pour frais d'avocat des demandeurs. Si l'on prend en compte le coût de l'étude acoustique, l'étude de faisabilité pour insonoriser le bâtiment et les honoraires d'avocat, cette affaire aura un coût de plus 10 000 €. A cela s'ajoutent, les pertes de revenus engendrées par la diminution du nombre de locations de la salle des fêtes.
- Un devis a été accepté concernant des travaux de nettoyage du clocher de l'église. Une intervention est prévue dès début février. Monsieur Dimitri OLIVIER s'étonne du fait que la commune ait à sa charge l'entretien du bâtiment de l'église, ainsi que le chauffage et la consommation électrique. Monsieur le maire lui précise que dans le cadre de la loi de 1905, dite loi de séparation des Eglises et de l'état, l'entretien de l'église du village incombe à la commune.
- Pour la sécurité des piétons, Les thuyas de la rue Belle fontaine, qui encombraient la totalité de la largeur du trottoir, ont été retirés et seront remplacés par des arbustes moins envahissants.
- Le loto municipal a rassemblé 90 personnes.
- Les vœux de M. le Maire ont été présentés le 06 janvier dernier.
- L'atelier de taille au verger pédagogique a rassemblé une vingtaine de volontaires. Nous retenons la participation des enfants et des adultes pour redonner vie au verger.
- Concernant l'animation, Madame Laurence VARINOT présente quelques dates à retenir :
 - 12.02 : La St-Valentin organisée à la salle polyvalente par la MPT de Maidières
 - 04.03 : Carnaval de Maidières organisée par l'association Happy Maidiérais dans les rues du village
 - 24.03 : Pratiq'Pam, tournée organisée par Conservatoire Communautaire de Musique Jean Wiener sera en concert à 20h00 à la salle des fêtes du village.
 - 01.04 : la troupe de théâtre « Les rats d'auteurs » de Jeandelaincourt, se produira à la salle des fêtes
 - 02.04 : Trail de Maidières, organisé par l'association sportive Cazenove de Maidières se déroulera dans les rues de la commune et les forêts environnantes.
 - 23.04 : La brocante de Maidières organisée pour la journée par la MPT de Maidières animera le centre du village durant tout ce dimanche
 - 22 et 23.04 : Maidi'Art, organisé par la mairie, avec le soutien de la présidente des artistes mussipontains, est une exposition des œuvres des artistes maidiérais à la salle des fêtes.

Fin de séance : 21h50

Le Maire
Gérard Boyé



La secrétaire de séance
Floriane ANDRE